

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 25 janvier 2011 portant nomination des membres du jury de fin de scolarité des élèves inspecteurs de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2011

NOR : ETSR1130017A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale et modifiant le décret n° 97-157 du 20 février 1997 relatif aux emplois de directeur régional, de directeur départemental et de directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié relatif à la formation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, et notamment ses articles 6, 7, 8, 9, 10 et 11,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le jury est présidé par Mme Danièle CHAMPION, sous-directrice des emplois et des compétences, représentant la directrice des ressources humaines.

Article 2

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve de soutenance de mémoire prévue à l'article 6 de l'arrêté du 13 octobre 2004 modifié susvisé :

Mme Raymonde TAILLEUR, représentant le directeur de la sécurité sociale, coordonnatrice.

Groupe d'examineurs n° 1

M. DESTENAY (Marc), représentant la directrice des ressources humaines.

M. CONSTANT (Aymery), représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. CARTIAUX (Jacques), directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Mme KIHAL FLEGEAU (Noura), membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

Mme MABON (Armelle), enseignante exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

M. KHENNOUF (Mustapha), personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 2

M. LAPORTE (Catherine), représentant le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales.

Mme LAUDE (Laëtitia), représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. BERNARD (Pascal), directeur des ressources humaines à l'agence régionale de la santé d'Île-de-France.

M. CAILLIET (Vincent), membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.
M. CELARD (Alain), enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.
Mme ROCHE (Dominique), personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 3

Mme DUFFOUR (Annick), représentant le directeur des affaires financières, juridiques et des services.

Mme RAYSSIGUIER (Yvette), représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. IVANIC (Alain), directeur adjoint à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

M. MORIN (Renaud), membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. FILLAUT (Thierry), enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

Mme BIDAN (Karine), personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Groupe d'examineurs n° 4

Mme NAUDIN (Frédérique), représentant la directrice des ressources humaines.

M. KABENE (Stéfane), représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

M. BARILLET (Yannick), directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Mme GOUPIL (Patricia), membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. FRINAULT (Thomas), enseignant exerçant au sein d'une université ou d'un organisme de recherche.

Mme BERNIER (Marie-Hélène), personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 3

Sont nommés membres du jury pour l'épreuve d'entretien prévue à l'article 7 de l'arrêté du 13 octobre 2004 précité :

Mme JEANDET-MENGUAL (Emmanuèle), inspectrice générale honoraire, représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales, coordonnatrice.

M. RAIMONDEAU (Jacques), représentant le directeur général de la santé.

Mme KLEIN (Nicole), directrice générale d'agence régionale de santé.

Mme CHRISTOPHE (Édith), directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

M. CARBUCCIA (Henri), membre en activité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale.

M. ALLOMBERT (Joanny), personne qualifiée dans le domaine sanitaire et social.

Article 4

Pour les personnes recrutées dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale par la voie contractuelle, en application de l'article 12 du décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 susvisé, sont adjoints au jury :

1. Un représentant de l'autorité administrative ayant pouvoir de nomination :

Pour l'épreuve de mémoire

Mme PHILIPPE-VIALLARD (Sylvie), adjointe au chef du bureau de la formation professionnelle tout au long de la vie à la direction des ressources humaines.

Pour l'épreuve d'entretien

Mme DAN (Nadine), adjointe au chef du bureau de l'accompagnement des carrières à la direction des ressources humaines.

2. Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées :

Pour l'épreuve de mémoire

M. BOULISSIERE (Thierry), chef de bureau des adultes handicapés à la direction générale de la cohésion sociale.

Pour l'épreuve d'entretien

Mme PIVIN (Michèle), chargée de mission auprès du sous-directeur des personnes handicapées à la direction générale de la cohésion sociale.

Article 5

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés de la santé et de la solidarité.

Fait le 25 janvier 2011.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du bureau de la formation professionnelle
tout au long de la vie,*
A. RANDRIANARISON